

# Règlement Vide-Grenier

## Article 1

L'association FESTERION AR BRUG Cercle Celtique de Pluneret organise un vide-grenier le dimanche 28 mai 2023 de 8h00 à 18h00 à l'intérieur de la salle Michel Pommois - Rue de la Gare 56400 Pluneret.

Il est ouvert aux particuliers, associations et professionnels pour la vente d'objets d'occasions.

Cette manifestation se tiendra avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.

## Article 2

Le tarif de l'emplacement est fixé à 4 € le mètre linéaire, avec un minimum de 2 mètres imposés, tables et chaises prêtées.

Le tarif pour un ou des portants sur le stand est de 4 € par le nombre, aucun rajout ne peut être effectué le jour J. (1 portant = 1 mètre)

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier complet, un sms de confirmation est envoyé.

## Article 3

L'installation se fera le dimanche 28 mai 2023, de 6h00 à 8h00.

**La pièce d'identité du bulletin de réservation est OBLIGATOIRE**, elle vous sera demandée à votre arrivée sur site.

Vous ne pouvez pas céder votre emplacement à une autre personne sans l'accord de l'association.

Les emplacements sont attribués par ordre chronologique des inscriptions,

**L'organisateur est responsable de l'attribution des places : La décision est sans appel.**

Un parking sera réservé aux exposants.

Respect du protocole sanitaire en vigueur.

## Article 4

Les exposants s'installeront sur les emplacements qui leur seront attribués,

Il est interdit de modifier la disposition des emplacements.

Vous devrez assurer une présence continue sur votre emplacement durant toute la durée de la manifestation.

## Article 5

En cas d'absence, les droits d'inscription seront conservés par l'association FESTERION AR BRUG.

## Article 6

**La vente d'articles neufs, de contrefaçons, d'articles défectueux, de produits alimentaires, d'animaux vivants et d'armes est strictement interdite.**

Les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs qui s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens.

L'association n'est pas responsable des accidents et ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

## Article 7

Un stand ne peut pas être tenu par un mineur.

## Article 8

La clôture du vide-grenier se fera à 18h00, interdiction pour le respect des visiteurs et des autres exposants de remballer avant.

L'emplacement devra être rendu nettoyé et débarrassé de tous déchets.

Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés dans la salle à la fin de la journée.

Vous vous engagez donc à ramener les invendus chez vous.

*Le vide-grenier est organisé par une association à but non lucratif dont les membres sont entièrement bénévoles.*

*La journée doit se dérouler dans la bonne humeur et la plus franche convivialité.*

**Nous demandons à tous de respecter l'autorité des organisateurs et de se conformer strictement au règlement.**

*Tout exposant qui, par manque de civisme ou non respect des règles imposées, viendrait à perturber le bon déroulement de cette manifestation serait définitivement exclu.*

**Bon vide-grenier à tous !**